

FORFAIT IMAGINE'R SCOLAIRE –
MODALITES DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

	LYCEEN (non boursier)	COLLEGIEN (non boursier)
Montant forfait imagine'R scolaire	350 €	350 €
Participation financière Pays de Fontainebleau	72 €	0 €
Participation financière Département 77	0 €	250 €
Montant définitif à payer par carte imagine'R	278 €	100 €

I - Public concerné

Lycéens domiciliés sur le territoire du Pays de Fontainebleau :

Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, Noisy-sur-École, Perthes, Recloses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury, Le Vaudoué et Vulaines-sur-Seine.

II - Montant de la participation du Pays de Fontainebleau

- 72 € par forfait imagine'R scolaire

III - Montant à la charge des lycéens

278 € TTC

Tarif du forfait imagine'R scolaire 2019 – 2020 : 350 € TTC (342 € la carte + 8 € frais de dossier)

Montant de la participation du Pays de Fontainebleau : 72 € TTC

Montant à la charge des lycéens : 278 € TTC

IV – Procédure à respecter pour le lycéen

Evolution importante et démarche à suivre :

La demande du tampon de l'établissement scolaire a été supprimée des formulaires papier, à la fois pour les formulaires vierges (première souscription) et pour les réabonnements.

Nous vous demandons donc de bien vouloir demander et vérifier l'attestation de scolarité du lycéen (certificat de scolarité obligatoire ou tout autre document similaire) lors de votre validation avant de tamponner le cadre réservé au tiers payant.

1. récupérer le dossier imagine'R scolaire dans les communes, à la gare de Fontainebleau-Avon ou dans les points de vente SNCF, RATP, OPTILE
2. compléter le document et fournir un certificat de scolarité ou tout autre document similaire pour l'année 2019-2020
3. faire compléter le cadre 4 par l'accueil du Pays de Fontainebleau ou l'une de ses communes membres
4. envoyer le dossier complet (dossier, chèque de 278 € et photos) à l'agence imagine'R en utilisant l'enveloppe fournie (adresse à Cergy Pontoise)
5. le forfait imagine'R sera envoyé au domicile du lycéen

V – Procédure de contrôle pour le Pays de Fontainebleau

1. contrôler l'adresse du lycéen (territoire Pays de Fontainebleau)
2. contrôler que l'élève soit bien inscrit (certificat de scolarité à jour ou tout autre document similaire)
3. compléter le cadre réservé au tiers payant :
 - n° du contrat : 19190
 - montant de la subvention : 72 €
 - cachet de la commune ou du Pays de Fontainebleau (pour l'accueil du Pays de Fontainebleau)

VI – Procédure à respecter pour le collégien

Le Pays de Fontainebleau ne participe pas au forfait imagine'R scolaire du collégien. Seul le Département versera une participation de 250 € TTC. Il n'y a pas de formulaire spécifique à compléter.

Montant à la charge des collégiens : 100 € TTC pour les non boursiers